



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N° 24 – SAISON 2020/2021

Réunion du :	25/06/2020
Président :	M. TESSIER Yannick
Présent(s) :	M. CHARBONNIER Jacques, M. SALMON Eric, M. QUIGNON Jacques, M. PHILIPPEAU Dominique
Invité(s) :	M. FROGER Alain, M. PAQUEREAU Gérard, M. SOULON Franck

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) et du GJ DU VIHIERSOIS (553569), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. QUIGNON Jacques, membre du club de MURS ERIGNE ASI (511715) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Approbation des Procès-verbaux

Le procès-verbal n°23 du 11/06/2020 est approuvé.

2. Commission

La commission souhaite la bienvenue à Franck SOULON, futur membre de la commission invité à cette réunion.

La commission est désormais au complet.

3. Championnat saison 2020-2021

La commission élabore une première ébauche des groupes de D1, D2 et D3 en respectant au mieux dans chaque groupe :

- Les zones géographiques
- Le nombre d'équipes accédantes
- Le nombre d'équipes reléguées

- Le nombre d'équipes réserves
- Un nombre maximum d'équipes d'un même groupe de la saison précédente

Les desideratas des clubs ne sont pris en compte que s'ils améliorent et ne nuisent pas à la confection des groupes.

Les groupes seront soumis à validation et publiés après la fin des engagements des équipes.

4. Calendrier 2020/2021

La commission prend connaissance du nouveau calendrier de la saison en attente de validation à la Ligue.

Elle établit les dates des rencontres pour les groupes de 12 équipes et pour les groupes de 14 équipes dans les championnats de D1, D2, D3, D4 et D5.

5. Coupes 2020/2021

La commission vérifie la possibilité du déroulement de ses 4 compétitions à savoir :

- La Coupe de l'Anjou
- Le Challenge de l'Anjou
- La Coupe des Réserves
- Le Challenge du District

Les 4 journées supplémentaires de Championnat des groupes de 14 équipes diminuent d'autant les possibilités du déroulement de ces compétitions.

La commission décide du maintien de ses 4 compétitions.

En conséquence les phases par poules seront raccourcies par des groupes de 4 équipes et un nombre moindre de qualifiés pour les phases éliminatoires.

Il sera fait application de l'article 2 B si nécessaire pour le bon déroulement de la Coupe de l'Anjou et du Challenge de l'Anjou :

Article 2-B « Si un club est qualifié pour disputer un match officiel le même jour (Championnat, Coupe de France, Coupe des Pays de la Loire, Coupe de l'Anjou, etc.), il devra cependant présenter une équipe. »

6. Courrier(s)

Mail de M. BOULAY Olivier, président du club de Carbay Espérance, reçu le 22.06.2020

La commission prend connaissance du mail.
Le Président du District a répondu.

Courrier du club d'Allonnes Brain Uf, reçu le 22.06.2020

La commission prend connaissance du courrier .

La commission rappelle que la zone géographique est le premier critère dans la confection des groupes (voir paragraphe 3 de ce PV).

Si le club d'Allonnes Brain/Allonnes UF est près à faire beaucoup plus de kilomètres pour jouer en Championnat, ce ne serait sans doute pas le cas de ses adversaires. De plus, l'accession de l'équipe en 2^{ème} division renouvelle le groupe à plus de 90% et augmente déjà les distances.

Prochaine(s) réunion(s) : Jeudi 23 Juillet 2020

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER

